

La détention administrative

La détention administrative est une procédure qui permet à l'armée israélienne de **détenir** une personne pour une période de 6 mois, renouvelable **indéfiniment, sans inculpation ni procès**. Pour le droit international, cette mesure doit être "absolument nécessaire" et justifiée par "d'impérieuses raisons de sécurité". Israël viole ces deux conditions en utilisant la détention administrative à grande échelle et de façon généralisée.



Une forme de détention arbitraire



ABSENCE DE GARANTIES

La loi israélienne "sur la détention administrative" permet l'incarcération de détenus sans chef d'accusation ni procès.



DES "PREUVES SECRÈTES"

Les détenus peuvent être emprisonnés sur la base de "preuves secrètes". Ils ignorent donc la raison de leur incarcération et ne peuvent prouver la fausseté des accusations.



AUCUNE DÉFENSE

L'avocat dispose d'un accès restreint au dossier rédigé en hébreu. Israël peut également interdire tout recours à un avocat pendant 90 jours.



UNE ARME POLITIQUE

Israël utilise la détention administrative pour empêcher la résistance civile et politique. Les élus et les militants associatifs sont particulièrement visés.



DES VISITES DIFFICILES

Officiellement, la famille a le droit de rendre visite au détenu pendant 45 minutes 2 fois par mois mais ces autorisations sont souvent rejetées sans raison.



NÉGLIGENCE MÉDICALE

Les détenus sont soumis à des mauvais traitements et ne bénéficient pas de soins satisfaisants en prison. Quand ils ont accès à des consultations externes ou aux hôpitaux il est souvent trop tard.

Plusieurs centaines de détenus administratifs



Evolution du nombre de Palestiniens en détention administrative

